



Alma, le 19 février 2019

VOL. XLV, no 7

Mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

La première phase de consultation sectorielle que nous avons tenue avant le congé des fêtes a connu un grand succès. Notre Fédération a fait une tournée des régions pour rencontrer des enseignantEs lors de groupes de discussion. À cet effet, trois (3) de nos membres ont d'ailleurs participé à la rencontre régionale qui s'est tenue à Jonquière. Chacune de ces rencontres a réuni des enseignantEs du secteur des jeunes soit du préscolaire, primaire et secondaire dont certainEs participantEs étaient permanentEs et d'autres à statut précaire. Ces séances ont permis de faire ressortir des problématiques communes au secteur jeune. Il y aura bientôt le même type de rencontre de groupe de discussion, mais cette fois, ce seront les enseignantEs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes qui seront rencontrés. Ces rencontres permettent de mieux partager les difficultés vécues au quotidien et même d'y aller de quelques solutions pour améliorer la situation. Cet exercice a alimenté le comité de négociation de la réalité du milieu avec des exemples très concrets et a permis de faire ressortir des thèmes récurrents qui deviendront les enjeux de notre prochaine négociation. Tout cela contribuera à l'élaboration de la deuxième phase de consultation.

Nous solliciterons bientôt votre habituelle collaboration afin d'établir nos priorités concernant nos principales solutions, celles qui pourraient faire l'objet de demandes syndicales et qui répondraient le mieux à vos préoccupations.

La première partie de cette année scolaire est terminée. On revient du congé des fêtes et on se surprend d'être déjà rendu à la semaine de relâche ! Je constate un niveau de fatigue assez élevé chez nos membres en raison de la lourde charge de travail. Alors, je vous souhaite de passer une relâche reposante et vivifiante afin de bien recharger vos batteries pour vivre une fin d'année scolaire motivante qui vous permettra d'atteindre ce que vous désirez le plus.... la réussite de vos élèves !

Bonne semaine de relâche !

Pascale Juneau

Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

www.selac.ca

Bref rappel concernant l'assurance voyage.....



À l'approche de la semaine de relâche, certaines et certains d'entre nous ont prévu de partir à l'étranger en quête de chaleur et de soleil. S'il va de soi qu'il est essentiel pour les gens qui voyagent de détenir une assurance voyage lors de leurs séjours hors Québec, il demeure important de rappeler certaines conditions qui régissent la protection d'assurance voyage incluse dans notre régime d'assurances collectives SSQ.

Tout d'abord, il faut se rappeler que les frais sont admissibles dans la mesure où ils sont engagés à la suite d'un décès, d'un accident ou d'une maladie subite et inattendue survenus alors que la personne assurée est temporairement à l'extérieur du Québec et qu'elle nécessite des soins d'urgence. Mais comment doit-on interpréter cette notion de « maladie subite et inattendue »?

L'interprétation qui en est faite par la SSQ est la suivante : « Si une personne est déjà porteuse d'une maladie connue, elle doit s'assurer avant son départ que son état de santé est bon et stable, qu'elle peut effectuer ses activités régulières et qu'aucun symptôme ne laisse raisonnablement présager que des complications peuvent survenir ou que des soins soient requis pendant la durée du voyage à l'extérieur du Québec ».

En bref, pour qu'une personne soit couverte, la maladie ou l'affection connue avant le départ doit être sous contrôle et ne doit pas :

- ☞ s'être aggravée;
- ☞ avoir été l'objet d'une rechute ou d'une récurrence;
- ☞ être instable;
- ☞ être en phase terminale d'évolution;
- ☞ être chronique avec risques importants de dégradation ou de complications prévisibles pendant la durée du voyage.

Reçus fiscaux émis par l'assureur SSQ – Impôt 2018

Il est possible pour la personne adhérente de se procurer **gratuitement** le « **Reçu pour fins d'impôt (frais médicaux)** » sur lequel on retrouve le montant total des frais réclamés (assurance maladie) ainsi que celui des frais remboursés, le tout selon la période demandée. Pour ce faire, la demande doit être faite par l'intermédiaire du site « ACCÈS | assurés » de SSQ au www.ssq.ca et en cliquant sur l'onglet « Documents » et choisir « **Relevé pour fins d'impôt** ». Sur la page principale du relevé, vous pouvez sélectionner les personnes à inclure au relevé. Cochez le nom des personnes qui devront faire partie du relevé puis appuyez sur *Soumettre*, pour obtenir le relevé, ou sur *Visualiser le relevé détaillé*, pour voir les transactions incluses à celui-ci. Seuls les noms des personnes assurées sélectionnées ayant des transactions pour la période concernée apparaîtront sur le relevé fiscal. Ce service est accessible aux personnes qui sont déjà inscrites aux services automatisés offerts par SSQ.



Invitation

Consultation liée à l'appel d'offres en assurance collective **De l'information importante à votre portée!**

La Centrale entame un processus d'appel d'offres. Dans ce cadre, une opération de consultation est déployée pour vous permettre de vous exprimer à l'égard du contenu du régime d'assurance.

Nous vous invitons à visiter le site de la campagne de consultation :

assurances.lacsq.org

Vous pourrez non seulement y trouver le lien Web pour vous prononcer sur le contenu du régime, mais y trouverez aussi des renseignements utiles. Pour accéder à la consultation, vous aurez besoin de **votre adresse courriel** et de votre **code de syndicat** qui est le : **Z04 (« Z » en majuscule)**. Vous recevrez, par courriel, un code d'inscription afin de pouvoir répondre au questionnaire électronique de consultation, ce qui vous prendra tout au plus 15 minutes. Il peut y avoir un certain délai avant la réception du code. Nous vous invitons à surveiller vos « courriels indésirables ».

Remplir ce questionnaire, c'est se donner la chance d'avoir un régime d'assurance à notre image!

En espérant recevoir vos réponses en grand nombre.



Horaire du Centre syndical

À l'occasion de la semaine de relâche qui aura lieu du **4 au 8 mars 2019**, votre Centre syndical sera fermé afin que nous puissions, nous aussi, refaire le plein d'énergie. Il nous fera plaisir de vous servir à compter du **lundi 11 mars**, et ce, dès 8 heures. Nous espérons que vous profiterez au maximum de cette période de repos.



Votre organisation syndicale vous convie à la **Fête du syndicat-Cuvée 2019**. Cette fête est organisée dans le but de souligner vos collègues qui partiront pour la retraite à la fin de l'année scolaire ainsi que ceux qui se présenteront à l'affectation du mois de juin prochain pour la toute première fois. Hommages, plaisir et de belles rencontres sont au programme !

Pour l'occasion, le **16 mai 2019** dès **16 heures**, nous vous accueillerons à la **Salle François-Larochelle de la Dam-en-Terre**. Veuillez surveiller l'information relative à cette invitation, elle vous parviendra sous peu par le biais de nos personnes déléguées.

Pour des fins de planification, l'inscription est obligatoire. Les formulaires seront disponibles prochainement auprès de vos délégués.

RAPPEL

Nous vous rappelons que vous pouvez encore vous procurer des épinglettes pour la Journée de la femme du 8 mars prochain. Vous les trouverez à votre Centre syndical au coût de 3.00\$ chacune.



**Service unique,
protections adaptées**
L'assurance pensée pour les
membres de la CSQ

Assurance
Voyage
Vieillesse

Demandez une soumission et voyez ce
que La Personnelle peut faire pour vous
1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certains conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Les protections
RésAut CSQ
Service de soutien
de Québec
Assurances: auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ

laPersonnelle
Tarifs de groupe. Service unique.